

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 17 février 2025**, à 20 h, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne District no 1 Frédéric Bourgeois District no 4
Roxane Perreault District no 3 Jean Lemieux District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Étaient absentes : M^{me} Annie Neveu, conseillère du district n° 2 et M^{me} Éliane Neveu, conseillère du district n° 5

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

037-02-2025

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale

2.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Offre de services professionnels - Services juridiques FQM

2.2 Acquisition d'une propriété située au 488, rue Principale, lot numéro 5 274 914 – Autorisation de signature

2.3 Étude de faisabilité agrandissement Hôtel de ville de Saint-Ambroise-de-Kildare – Offre de Services professionnels en Architecture

3. Période de questions

2. Administration générale

2.1. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Offre de services professionnels - Services juridiques FQM

038-02-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

ATTENDU QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

ATTENDU QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de 140 \$ à 220 \$, avant taxes;

ATTENDU l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur;
- 2- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Services juridiques - administration » (02-19000-412).

2.2. Acquisition d'une propriété située au 488, rue Principale, lot numéro 5 274 914 – Autorisation de signature

039-02-2025

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une propriété située au 488, rue Principale, lot numéro 5 274 914;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé par monsieur Joël Simard, É.A., de la firme *Bertrand Simard & Associés inc. évaluateurs conseils*, établissant la juste valeur marchande de la propriété à 142 000\$;

ATTENDU la facture de la firme *Bertrand Simard & Associés inc. évaluateurs conseils*, datée du 8 janvier 2025, au montant de 450 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare acquiert une propriété située au 488, rue Principale, lot numéro 5 274 914 au montant de 142 000 \$;
- 3- Autoriser le paiement de la facture datée du 8 janvier 2025, au montant de 450 \$, avant taxes; de la firme *Bertrand Simard & Associés inc. évaluateurs conseils* auprès du propriétaire;
- 4- D'autoriser M. Michel Dupuis, maire et M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare tout document requis pour l'achat de la propriété située au 488, rue Principale, lot numéro 5 274 914;

- 5- Que la dépense soit attribuée aux activités d'investissement et financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

2.3. Étude de faisabilité agrandissement Hôtel de ville de Saint-Ambroise-de-Kildare – Offre de Services professionnels en Architecture

040-02-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une étude de faisabilité pour l'agrandissement de la Mairie;

ATTENDU la proposition de *La Firme Marianne Drainville Architecte inc*, datée du 13 février 2025;

ATTENDU QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés sont de 95 \$ à 150 \$ de l'heure avant taxes;

ATTENDU QUE les frais de déplacement sont à 0.95\$/km;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'accepter la proposition de services professionnels de *La Firme Marianne Drainville Architecte*, au coût de 12 450 \$ avant taxes, pour une étude de faisabilité pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 2- Que la dépense soit attribuée au poste « Immobilisation - Bâtiment » (23-04300-722) et sera par la suite financée par un règlement d'emprunt.

3. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 17.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.